

Programme des dons écologiques

Profil d'une donatrice



Don d'une servitude de conservation dans la réserve de la biosphère de l'UNESCO de la baie Georgienne

« **On éprouve ici un sentiment mystérieux difficile à exprimer** », déclare la propriétaire d'Estelle's Reserve, qui souhaite garder l'anonymat. Après 62 ans passés à parcourir les mêmes chemins, à contempler les mêmes arbres et à observer la succession des saisons, elle est soulagée de savoir que cette terre qu'elle adore conservera à jamais son état naturel.

« **Le Programme des dons écologiques m'a permis d'assurer la protection permanente de cette terre tout en continuant à en profiter avec ma famille** », explique-t-elle.

Motivée par un désir urgent de protéger ses terres du développement et de participer à sa manière à la lutte contre les changements climatiques, la propriétaire a travaillé avec la Georgian Bay Land Trust, organisation de bienfaisance environnementale qui a pour mission de préserver le plus important archipel d'eau douce du monde, à l'établissement d'une servitude de conservation en 2018. Sa famille et elle sont toujours propriétaires du terrain et du chalet qui s'y trouvent, mais, comme tous les futurs propriétaires, elles sont liées par les conditions de la servitude de conservation enregistrée sur le titre de propriété.

La propriétaire foncière a étroitement collaboré avec la fiducie foncière à élaborer une servitude qui est satisfaisante pour les deux parties et qui répond aux critères écologiques du Programme des dons écologiques. Par exemple, elle souhaitait que ses enfants et petits-enfants aient la possibilité de prélever la sève des érables, comme elle a pu le faire pendant de nombreuses années. Grâce à la servitude de conservation, l'accès de la famille à la terre pour la collecte de sève d'érable est garanti à perpétuité.

« **Je suis extrêmement reconnaissante envers le gouvernement fédéral, qui assortit les servitudes d'une certaine flexibilité, et envers la fiducie foncière, qui m'a guidée avec efficacité et patience tout au long du processus de création de la servitude de conservation.** »

Un nombre croissant de propriétaires fonciers canadiens soucieux de la conservation participent chaque année au Programme des dons écologiques. Chaque don, aussi petit soit-il, contribue de manière importante à la création d'un réseau d'aires protégées couvrant pratiquement tous les habitats et toutes les régions du Canada.



Selon la Georgian Bay Land Trust, cette réserve contribue grandement à la protection de la nature dans la région. Estelle's Reserve se trouve dans la réserve de la biosphère de l'UNESCO de la baie Georgienne et à proximité de trois autres propriétés de la fiducie foncière. Ces propriétés créent un corridor précieux pour les espèces sauvages et contribuent à un réseau d'aires protégées.

D'une superficie de plus de 54 hectares, la propriété renferme de vastes forêts mixtes qui abritent des espèces d'oiseaux nicheurs nécessitant d'un habitat forestier intérieur, notamment la Buse à épaulettes. Elle contient également de vastes étendues de landes rocheuses boisées et de zones humides accueillant de nombreuses espèces de serpents et de tortues.

Le lac Blackstone borde la partie orientale d'Estelle's Reserve. En plus de constituer un lieu de baignade idéal, ce plan d'eau froid à l'intérieur des terres accueille une abondance de touladis. La servitude de conservation interdit la construction de nouveaux bâtiments et la destruction du littoral sous quelque forme que ce soit, protégeant ainsi le lieu de baignade et les frayères des poissons.

Possédez-vous une terre qui contient un habitat naturel, comme une forêt, une prairie, une zone humide ou un rivage? Souhaitez-vous la protéger pour les générations futures?

Grâce au Programme des dons écologiques du gouvernement du Canada, les propriétaires fonciers peuvent faire don de leurs terres ou d'un intérêt foncier partiel (par exemple, une servitude de conservation) à un organisme bénéficiaire admissible qui la protégera à perpétuité, comme une fiducie foncière, un organisme de conservation ou un gouvernement. Outre la tranquillité d'esprit que procure la protection à perpétuité des terres, les donateurs peuvent bénéficier d'avantages fiscaux importants, notamment l'élimination de l'impôt sur les gains en capital.

Pour plus d'informations, visitez le site Web du Programme des dons écologiques à l'adresse suivante:
www.canada.ca/dons-ecologiques

N° de cat. : En14-563/1-2024F-PDF | ISBN : 978-0-660-74511-4 | EC24034

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca.

Photos : © Getty Images

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2024

Also available in English

